



CDG 38

CENTRE DE GESTION DE L'ISÈRE
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID : 038-283812014-20230712-IP_2023_75-AR



ARRÊTÉ

N°	Objet	Date
IP-2023-075	Liste d'aptitude par voie de promotion interne au grade d'attaché au titre de l'année 2023	12 juillet 2023

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère,

VU le Code général de la fonction publique, notamment les articles L523-1 et L523-5,

VU le décret n°2013-593 du 5/07/2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

VU le décret n°87-1099 du 30/12/1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

VU le décret n°2006-1462 du 28/11/2006 relatif à la promotion interne des fonctionnaires territoriaux,

VU la proposition de la Commission Employeurs de catégorie A en date du mardi 13 juin 2023,

ARRÊTE

Article 1^{er} : La liste d'aptitude par voie de promotion interne au grade d'attaché au titre de l'année 2023, est arrêtée comme suit, avec une date d'effet fixée au 1^{er} août 2023 :

MADAME SEVERINE ARAUJO-LOMBARD	COMMUNE DE FONTAINE
MADAME SEVERINE ARCIONI	COMMUNE D HEYRIEUX
MADAME EVELYNE ASARISI	CC LE GRESIVAUDAN
MADAME JACQUELINE CAUVIN	CA DU PAYS VOIRONNAIS
MADAME CATHERINE DIAFERIA	COMMUNE D EYBENS
MADAME SANDRINE JEAN	SYNDICAT TERRITOIRE ENERGIES DE L ISERE (TE38)
MADAME DELPHINE PERRIN COCON	COMMUNE DES AVENIERES VEYRINS THUELLIN
MADAME LAURENCE PORCHEY	COMMUNE DE SAINT SIMEON DE BRESSIEUX
MONSIEUR RAOUL SIMON	COMMUNE DE VARCES ALLIERES ET RISSET
MADAME MONIQUE SOULIER	CA PORTE DE L ISERE (CAPI)
MADAME ANGELIQUE TARDY	COMMUNE DE VILLEFONTAINE
MADAME NATHALIE VIALET	COMMUNE DE SAINT JEAN DE SOUDAIN

Article 2 : L'inscription sur cette liste d'aptitude est valable deux ans et ne vaut pas recrutement.

Toutefois, elle est renouvelable deux fois pour une durée d'un an uniquement sur demande écrite de l'intéressé(e) par courrier en recommandé avec accusé de réception un mois avant le terme de la deuxième et de

CENTRE DE GESTION DE L'ISÈRE

416, rue des Universités - CS 50097 - 38401 St-Martin-d'Hères

Tél. 04 76 33 20 33 | Fax 04 76 33 20 40 | Email : cdg38@cdg38.fr

www.cdg38.fr

la troisième année. Le courrier doit être adressé à Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère, 416 rue des Universités CS 50097 38401 Saint Martin d'Hères Cedex.

Le décompte de cette période de quatre ans peut être suspendu durant l'accomplissement des obligations du service national, en cas de congé parental, de maternité, d'adoption, de présence parentale, d'accompagnement d'une personne en fin de vie, de congé de longue durée.

Article 3 : Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté pendant un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié dans les conditions réglementaires habituelles et notifié aux intéressé(e)s.

Fait et arrêté au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère, à Saint Martin d'Hères, le 12 juillet 2023.

Le Président,

Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN

